

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE des 26 et 27 novembre 2011 à CANET (66)

Hébergement CELA Hôtels - Resorts - Spa

Malibu Village - Av. des Hauts de Canet
66140 CANET-EN-ROUSSILLON FRANCE
Tél. +33 (0)4 68 73 27 79 - Fax : +33 (0)4 68 73 37 91
Email : contactcela@cela.fr

Bulletin d'inscription à retourner avant le 30 Septembre 2011 avec votre règlement par chèque à l'ordre du Club des Cents Cols à : Chantal SALA – 10, impasse Joseph Delteil 31600 MURET FRANCE
Tél : +33 (0)6 70 11 26 98 - +33 (0)5 61 56 74 35 E-mail : sejours@centcols.org

N°adhérent : Nom : Prénom :

Adresse

.....

E-mail : Téléphone :

N°licence FFCT⁽¹⁾ : N°licence FFCT⁽²⁾

Nombre de personnes

	VENDREDI 25	SAMEDI 26	DIMANCHE 27	PRIX	NOMBRE	MONTANT
Repas midi				19 €		
Dîner Vendredi 25				19 €		
Dîner festif Samedi 26				19 €		
Pension du 25 au 27				150 €		
Pension du 26 midi au 27				95 €		
Pension du 26 soir au 27				80 €		
1/2 pension du 26 soir au 27 matin				65 €		
Supplément chambre individuelle - par jour et par personne				20 €		
Assurance obligatoire (non licenciés FFCT* et accompagnateurs)				2 €		
TOTAL						

Conditions d'inscription

1. L'adhérent peut annuler sa réservation jusqu'à 30 jours avant le début du séjour et être remboursé des sommes versées.
2. L'adhérent qui interrompt son séjour pour raison personnelle (hors cas de force majeure: décès dans la famille, maladie, accident – voir ci-dessous) sans avoir utilisé les prestations totales ou partielles de sa réservation ne pourra prétendre à un remboursement de celles-ci.
3. Le Club des Cent Cols ne pouvant proposer une assurance couvrant les risques d'annulation tardive (moins d'un mois avant le séjour) ou d'interruption de séjour liée à des cas de force majeure (décès dans la famille, maladie, accident), il ne peut pas faire supporter à tous les adhérents du Club un quelconque remboursement. Le remboursement des sommes payées par l'adhérent pour des prestations non utilisées ne pourrait donc être possible qu'en cas de négociation favorable avec le prestataire.
4. Les inscriptions seront traitées dans l'ordre d'expédition du règlement, le cachet de la poste faisant foi. Une liste d'attente sera mise en place dès que le nombre de places disponibles sera atteint.

Je déclare avoir pris connaissance et accepté les conditions indiquées sur ce bulletin d'inscription.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

À Le **Signature obligatoire :**

¹ Important à préciser car le Club des Cent Cols a l'obligation de souscrire une assurance complémentaire pour les non- licenciés.

² Si deuxième personne adhérente FFCT.

³ Cette assurance ne couvre pas l'annulation mais uniquement les activités du séjour (vélo pour non licenciés ou autres)